

PROGRAMME D'OUVERTURE AUX LANGUES ET AUX CULTURES (OLC) – PARTENARIAT AVEC LA GRECE – INSCRIPTION DES ECOLES INTERESSEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et secondaire ordinaires</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Année scolaire 2013-2014</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 22/03/2013</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mots-clés : Ouverture aux Langues et Cultures-Programme OLC-Grèce-Education à la diversité culturelle-Ouverture aux cultures-Grec</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ; - À Madame et Messieurs les Gouverneurs ; - À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs. <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Service général de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales ; - Aux Associations de Parents.
---	--

Signataire		
Ministre / Administration :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse	
Personne de contact		
Service ou Association : Classes de dépaysement, partenariats culture-enseignement, avantages sociaux et classes-passerelles		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Schuhmann Patrick	02/690 83 55	patrick.schuhmann@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Par la présente circulaire, j'ai le plaisir de vous communiquer les **modalités de participation spécifiques au partenariat avec la Grèce pour l'année scolaire 2013-2014**, tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre de la Charte de partenariat bilatérale entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Ministère grec de l'Éducation. Vous pouvez la consulter sur le site Internet www.enseignement.be/olc.

Outre l'apprentissage des langues d'origine et l'ouverture aux cultures, le programme OLC vise à promouvoir l'ouverture à toutes les langues et cultures, à favoriser le multilinguisme pour tous et le dialogue interculturel.

D'autres circulaires suivront pour les demandes de participation au programme OLC avec **les autres pays partenaires**. Les dispositions particulières figurant ci-dessous ne concernent donc que le partenariat avec la Grèce.

Organisation des cours OLC

Comme pour les autres partenariats, deux types de cours seront proposés aux élèves : un cours de grec moderne et un cours d'ouverture aux langues et aux cultures.

→ **Le cours de langue** s'adresse aux élèves **de l'enseignement maternel, primaire et secondaire** dont les parents en ont manifesté le souhait. Ces cours facultatifs sont organisés en dehors de l'horaire obligatoire dispensé à tous les élèves. Ils sont assurés par un enseignant OLC grec. Un même cours de langue grecque peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

Il me paraît également utile de vous rappeler qu'une demande de participation au programme OLC implique nécessairement que les chefs d'établissement et les Pouvoirs organisateurs mettent gratuitement à disposition du partenaire grec les locaux et les équipements nécessaires (y compris du matériel informatique) au bon déroulement des cours OLC.

Il n'y a pas lieu de souscrire à une assurance complémentaire pour le cours de langue grecque. La couverture d'assurance est prise en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

→ **Le cours d'ouverture aux langues et aux cultures** s'adresse aux élèves **de l'enseignement maternel, primaire et secondaire**. Ce cours est organisé sur la base d'une demande de participation au programme OLC motivée du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur. Il suppose la volonté d'un ou plusieurs enseignants d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs plans d'année et de leurs programmes.

Dans l'enseignement fondamental, le cours d'ouverture aux langues et aux cultures est organisé dans une classe et il s'adresse à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.

Dans l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture aux langues et aux cultures est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. Il fait alors partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).

Dispositions particulières

Si vous souhaitez développer le programme OLC avec un enseignant OLC grec, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

Traitement des demandes de participation introduites

Le partenaire grec procédera à l'affectation des enseignants OLC grecs en fonction, d'une part, du nombre d'élèves concernés et, d'autre part, de la disponibilité de ses enseignants.

Par ailleurs, le partenaire grec souhaite que les cours de grec soient organisés **à partir d'un minimum de huit élèves d'origine grecque.**

Le cours de grec est accessible à tous les élèves, quelles que soient leurs origines. Un même cours peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

→ COURS D'OUVERTURE AUX LANGUES ET AUX CULTURES

- Demande de participation

Pour organiser un cours d'ouverture aux langues et aux cultures, le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur doit impérativement introduire une demande de participation **annuelle** et **motivée**. Cette demande doit préciser le projet des instituteurs et professeurs concernés en vue d'intégrer l'enseignant grec (et autres éventuels) dans leurs cours.

- Collaboration entre l'instituteur ou le professeur et l'enseignant OLC

Utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant OLC, le cours d'ouverture aux langues et cultures est **assuré conjointement** par l'enseignant OLC et l'instituteur ou le professeur et a pour objet de développer au bénéfice des élèves des classes concernées des activités d'**éducation à la diversité culturelle et linguistique**. En collaboration avec l'enseignant OLC, l'instituteur ou le professeur doit veiller à susciter l'échange, la démarche interculturelle ou interlinguistique, le lien avec d'autres apprentissages ou compétences.

- Bilan des activités menées

Un bilan des activités menées dans le cadre du cours d'ouverture aux langues et aux cultures devra être transmis en **juin 2014** à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur. Ce bilan sera nécessaire à la reconduction des activités l'année scolaire suivante.

- Formations proposées

Des formations destinées aux titulaires de classe et aux enseignants OLC seront organisées durant l'année scolaire 2013-2014.

Participation au programme OLC

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en complétant le formulaire figurant en annexe.

Le formulaire complété doit parvenir à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule Éducation interculturelle, rue Adolphe Lavallée 1 – 3F344, 1080 BRUXELLES, ou être envoyé à l'adresse mail suivante : lco@cfwb.be, **pour le vendredi 22 mars 2013 au plus tard**.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Patrick SCHUHMANN (lco.cfwb.be - ☎ 02 690 83 55 ou 0471 102 969) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

- Partenariat avec la Grèce- Inscription dans le programme OLC pour l'année scolaire 2013-2014¹

• Coordonnées de l'établissement

Établissement scolaire : _____

Chef d'établissement : _____

Réseau : CF – OS – LSC – LSNC Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Numéro FASE : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Courriel : _____

Si différent du siège, implantation concernée : _____

• Cours de langue grecque

→ J'accepte que le cours de langue soit organisé dans mon établissement : **OUI / NON**

Nombre d'élèves, par niveau d'enseignement, susceptibles d'être intéressés par ce cours :

Maternel			Primaire						Secondaire					
M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Sec 1	Sec 2	Sec 3	Sec 4	Sec 5	Sec 6

• Cours d'ouverture aux langues et aux cultures

→ Je sollicite le cours d'ouverture aux langues et aux cultures : **OUI / NON**

Titulaires intéressés par ce cours (classes potentiellement engagées) :

Niveau d'ens.	Nombre de classes	Nom et prénom des titulaires concernés
M 1		
M 2		
M 3		
P 1		
P 2		
P 3		
P 4		
P 5		
P 6		
Sec 1		
Sec 2		
Sec 3		
Sec 4		
Sec 5		
Sec 6		

¹ Le présent formulaire complété doit être envoyé **pour le 22 mars 2013 au plus tard** à l'attention de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Patrick Schuhmann – 3F344, Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles.

- **Projet de chacun des titulaires intéressés par le cours d'ouverture aux langues et aux cultures en vue d'intégrer l'enseignant OLC :**

➤ Nom et prénom :

Projet :

- **Pertinence du projet :**

Expliquez comment le programme OLC s'intègre à votre projet d'établissement :

Date et signature de la Direction de l'établissement :

Je m'engage à avoir pris connaissances de la Charte de partenariat et à être le garant de l'application des modalités fixées par celle-ci au sein de mon établissement.